DocuSign Envelope ID: D646CDBD-31D5-4BFF-BD55-D149C85F2E8D

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/09/2023 Néant ☐

		France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	30/09/2022
Ventes de marchandises	FA	29 902 307	FB		FC	29 902 307	29 334 196
Production vendue : - biens	FD	1 515	FE		FF	1 515	
Production vendue : - services	FG	116 044	FH		FI	116 044	106 640
Chiffre d'affaires net	FJ	30 019 866	FK		FL	30 019 866	29 440 837
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	189 186	249 632
Autres produits (1) (11)					FQ	61 701	68 576
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**30 270 754**	**29 759 045**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	22 986 521	23 210 608
Variation de stock (marchandises)					FT	2 647	7 506
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3)					FW	3 193 003	2 660 476
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	232 048	250 229
Salaires et traitements					FY	2 570 641	2 609 067
Charges sociales (10)					FZ	842 780	850 977
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	8 738	10 174
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	-20	126
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		2 245
Autres charges (12)					GE	33 476	42 191
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	**29 869 834**	**29 643 599**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	**400 920**	**115 446**
Bénéfice attribué ou perte transférée **III**					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré **IV**					GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 391	536
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	**17 391**	**536**
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR		-20
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU		**-20**
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	**17 391**	**556**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	**418 310**	**116 002**

DocuSign Envelope ID: D646CDBD-31D5-4BFF-BD55-D149C85F2E8D

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 30/09/2023 Néant ☐

		30/09/2023	30/09/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		137 984
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		**137 984**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 889	127 566
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	7 708	3 784
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**12 597**	**131 350**
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**HI**	**-12 597**	**6 634**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **IX**	HJ	**98 921**	**29 097**
Impôts sur les bénéfices **X**	HK	**86 157**	**5 662**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**30 288 144**	**29 897 565**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**30 067 509**	**29 809 688**
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	**HN**	**220 635**	**87 877**

(1)	Dont :	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)		- Produits de locations immobilières	HY		
		- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		137 984
(3)		- Crédit-bail mobilier	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)		- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	2 763	115 996
(5)		- Produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)		- Intérêts concernant les entreprises liées	1K		20
(6 bis)		- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX		
(6 ter)		- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)		- Transferts de charges	A1	188 744	246 130
(10)		- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			
(11)		- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)		- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 116	2 126
(13)		- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives A6			
		obligatoires A9			
		(dont cotisations facultatives Madelin) A7			
		(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs
DOUBLON SAISIE FACTURES ANTERIEURES	2 422	
DEPENSES N-1	341	

DocuSign Envelope ID: D646CDBD-31D5-4BFF-BD55-D149C85F2E8D

CHALON NORD DEV
850 539 412 RCS CHALON SUR SAONE

Exercice clos le 30 septembre 2023

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

GUERCIO Emmanuel

DocuSign Envelope ID: D646CDBD-31D5-4BFF-BD55-D149C85F2E8D

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 30/09/2023

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net30/09/2023 ③	Net 30/09/2022 ④
Capital souscrit non appelé I	AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 090	AG 12 206	884	1 798
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	38 829	AS 2 186	36 643	1 941
Autres immobilisations corporelles	AT	67 619	AU 14 263	53 357	17 558
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	58 300	BI	58 300	58 300
TOTAL II	BJ	**177 838**	BK **28 654**	**149 184**	**79 597**
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
En cours de production : - de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	1 062 391	BU	1 062 391	1 065 038
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	17 682	BY 228	17 453	89 016
Autres créances (3)	BZ	725 214	CA	725 214	725 398
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD	1 000 000	CE	1 000 000	400 000
Disponibilités	CF	1 392 257	CG	1 392 257	1 499 755
Charges constatées d'avance (3)	CH	27 212	CI	27 212	23 607
TOTAL III	CJ	**4 224 755**	CK **228**	**4 224 527**	**3 802 814**
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV	CW				
Primes de remboursement des obligations V	CM				
Ecarts de conversion actif VI	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	**4 402 594**	IA **28 883**	**4 373 711**	**3 882 410**

(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

DocuSign Envelope ID: D646CDBD-31D5-4BFF-BD55-D149C85F2E8D

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 30/09/2023 Néant ☐

				Net 30/09/2023	Net 30/09/2022
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	10 000	DA	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB		
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC		
Réserve légale (3)			DD	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	DF		
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG	435	459
Report à nouveau			DH		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	220 635	87 877
Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées			DK		
TOTAL I			DL	**232 071**	**99 335**
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL II			DO		
Provisions pour risques			DP	1 681	2 245
Provisions pour charges			DQ	20 771	13 063
TOTAL III			DR	**22 452**	**15 308**
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 629	1 740
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 137 953	2 909 780
Dettes fiscales et sociales			DY	957 881	843 880
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA	529	704
Produits constatés d'avance (4)			EB	20 197	11 664
TOTAL IV			EC	**4 119 188**	**3 767 767**
Écarts de conversion passif		**V**	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	**4 373 711**	**3 882 410**

Renvois :			
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 119 188	3 767 767
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

DocuSign Envelope ID: D646CDBD-31D5-4BFF-BD55-D149C85F2E8D

CHALON NORD DEV
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 144 avenue de Paris, 71100 CHALON SUR SAONE
850 539 412 RCS CHALON SUR SAONE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 FEVRIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 220 635 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	220 635 euros

En totalité à titre de dividende global à l'associée unique 220 635 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Certifié conforme
La Présidente
LEVALDEV
Emmanuel GUERCIO

GUERCIO Emmanuel

gelas AUDIT

91, rue Pouilly-Loché
71000 Mâcon

03 85 32 80 34 - 06 58 82 15 72
anthony.agier@eca.nexia.fr

commissaire aux comptes

CHALON NORD DEV

SASU au capital de 10 000 €
114 avenue de Paris
71100 CHALON-SUR-SAÔNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

gelas AUDIT

91, rue Pouilly-Loché
71000 Mâcon

03 85 32 80 34 - 06 58 82 15 72
contact@gelas-audit.fr

A l'associée unique de la société CHALON NORD DEV,

I. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHALON NORD DEV relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne

- les stocks de marchandises, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2023 s'établit à 1 062 391 €, sont évalués au coût de revient - Comme indiqué dans la note « Stocks » de l'annexe il a été procédé à un changement d'estimation .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

- résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mâcon le 21 février 2024

GELAS AUDIT
Maud LABORIER

Commissaire aux Comptes

Signé électroniquement le 21/02/2024 par Maud Laborier

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

DocuSign Envelope ID: D646CDBD-31D5-4BFF-BD55-D149C85F2E8D

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 4 373 711 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 220 635 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

Hypermarché sous l'enseigne CARREFOUR

Ci-après le tableau des effectifs moyens par catégorie.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise :

Chalon sur Saône (71)

Appartenance à un groupe financier :

Néant

Ci-après le tableau de composition du capital social.

DocuSign Envelope ID: D646CDBD-31D5-4BFF-BD55-D149C85F2E8D

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 4 373 711 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 220 635 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Le magasin a réalisé des travaux pour créer un espace "Point Chaud" à l'entrée du magasin pour les clients.
L'ouverture de ce nouvel espace a eu lieu en août 2023.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont uniquement constituées de logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Logiciel 3 ans,
- Matériel industriel 5 à 8 ans,
- Agencements et aménagements divers 3 à 10 ans,
- Matériel de transport 5 ans,
- Mobilier de bureau 7 ans.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

DocuSign Envelope ID: D646CDBD-31D5-4BFF-BD55-D149C85F2E8D

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks et qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »).

A la clôture su 30/09/2023, nous avons également tenu compte des remises fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales) dans l'évaluation des stocks à hauteur de 50%.

Ce changement d'estimation a pour effet de minorer le stock de 85 k€ au 30/09/2023.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2023) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.67%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 15 850 € hors taxe.